

LE TRAIT n° 36 D'UNION



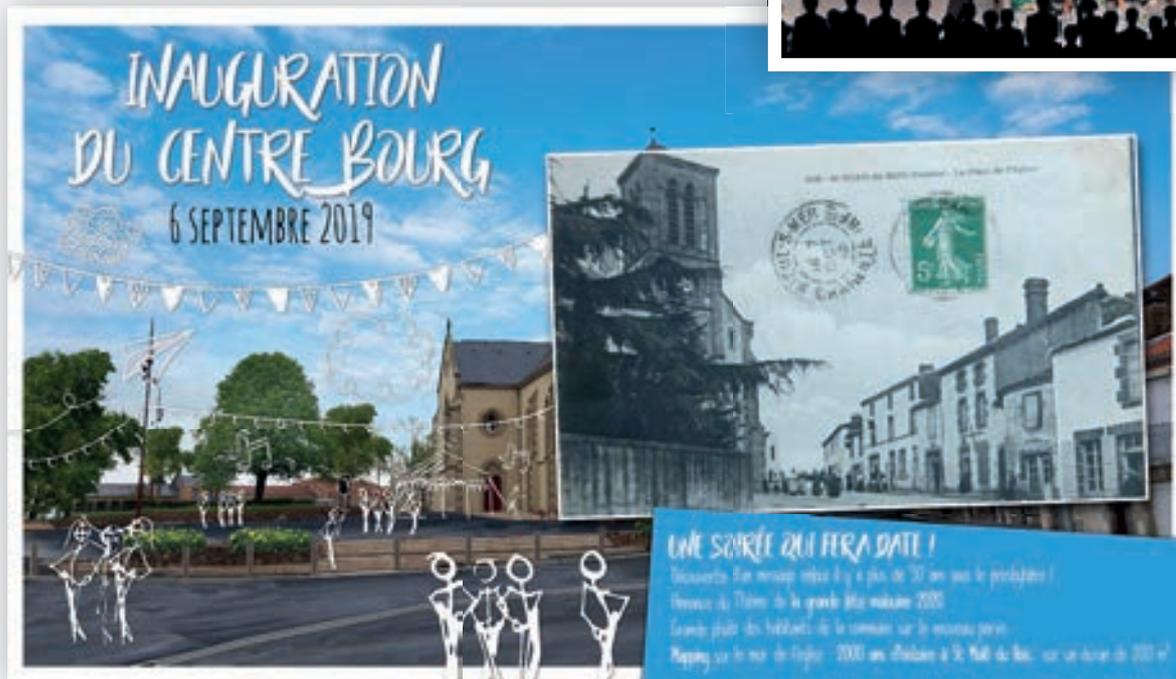
Le journal de la commune de Saint-Malo-du-Bois | www.saintmalodubois.com

Juin 2019

C'est à l'automne, quand les plantations seront réalisées par les services techniques, que le centre bourg trouvera sa nouvelle identité, marquant notre village pour les décennies à venir. Ce projet, déjà évoqué lors du précédent mandat, voit sa concrétisation s'achever au terme de 2 années d'études et autant de travaux. Les aménagements de finition qui sont en cours actuellement permettent de percevoir le rendu final avec une véritable mise en valeur de notre église fraîchement rénovée. Chacun peut commencer à prendre ses marques pour circuler au sein de cet aménagement, remarqué selon les échos qui nous reviennent et apprécié pour la qualité des liaisons douces et accessibles, favorisant les déplacements piétons de manière sécurisée. Au terme de ce chantier, au nom de l'équipe municipale, j'adresse un grand merci aux riverains pour leur compréhension, leur tolérance et leur patience pour subir les aléas des travaux, ainsi qu'à vous tous pour votre adaptation aux conditions de circulation rendues parfois difficiles.

Le centre bourg est le lieu habituel des grands rassemblements festifs de notre village, vous êtes donc tous conviés

le vendredi 6 septembre à 19 heures
pour l'inauguration, qui sera suivi d'un rendez-vous avec l'histoire de notre commune avec la volonté de marquer également ce moment afin d'en laisser une trace pour les générations à venir.



Je vous souhaite une agréable lecture de ce bulletin et, à l'approche de l'été, vous souhaite de profiter pleinement de la saison estivale et de vos congés.

Le Maire, Jean-Claude VIGNERON

Décisions du Conseil Municipal

Le détail de ces comptes-rendus est disponible en mairie ou sur le site internet de la commune (onglet « La Mairie » - Rubrique « Vie Municipale » - Sous-Rubrique « Ordres du Jour et Comptes-rendus »).

Sauf indication contraire, toutes les délibérations et décisions ci-dessous ont été prises à l'unanimité.

Conseil du 21 janvier 2019

↳ Finances

1-Tarifs salles communales 2019

Sur proposition de la commission, le conseil municipal décide :

- de ne pas augmenter, pour l'année 2019, les tarifs pour l'ensemble des salles ;
- de rajouter un tarif « Forfait installation la veille à partir de 17h - Forfait remise en état de la salle le lendemain jusqu'à 10h » de 15 € pour la salle du Théâtre et la salle socio-culturelle.

2-Autorisation à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2019

Le conseil municipal donne autorisation à Monsieur le Maire pour engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2019, à hauteur maximum de 25% des crédits votés en 2018.

3-Projet de cessions de chemins communaux au « Chêne Morin »

Le conseil municipal approuve la rétrocession de parcelles cédées gratuitement à la commune lors du remembrement autoroutier, ainsi que la cession d'un ancien chemin communal. Ces cessions se feront à l'€ symbolique.

4-Projet d'acquisition foncière ou échange secteur Geneston

Le conseil municipal accepte le principe et donne délégation à Monsieur le Maire afin de définir avec les propriétaires concernés (Consorts BILLAUD) et l'EPF les conditions d'un échange ou d'une acquisition en vue d'améliorer les conditions de desserte piétonne du futur secteur du Geneston.

5-Convention pluriannuelle d'objectif 2019/2021 – CPIE Sèvre et Bocage

Le conseil municipal décide de poursuivre la convention avec le CPIE Sèvre et Bocage pour une durée de 3 ans (2019 à 2021), moyennant une participation financière fixée à 1 000€ pour l'année 2019.

↳ Ressources Humaines

Modification du tableau des effectifs

Afin de permettre l'avancement de grade d'un agent technique, le conseil municipal décide de procéder à la modification suivante du tableau des effectifs :

Suppression d'un poste d'adjoint technique territorial à temps complet.

Création d'un poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps complet.

Questions diverses

➤ Information concernant l'opération des villages étoilés, qui vise à limiter les pollutions lumineuses de nos agglomérations (choix de matériels et horaires de fonctionnement de l'éclairage public).

Conseil du 18 février 2019

↳ Finances

1-Approbation du compte de gestion 2018

Le compte de gestion désigne le compte de résultat du trésorier. Une présentation des comptes de gestion : Budget Principal / Lot. DOUE GENESTON / Lot. Le Livet / Camping de Poupet - est faite en séance. Il est ensuite proposé au conseil municipal de déclarer ces comptes de gestion, dressés par Monsieur le Trésorier municipal pour le budget communal et les budgets annexes, conformes.

2- Vote du Compte Administratif 2018 et Affectation des résultats au budget 2019

Le compte administratif 2018 du budget principal présente un excédent de 378 515.03€ en fonctionnement et un déficit de 127 796.89€ en investissement. Le camping clôture l'année 2018 avec un excédent de 43 611.96€ en fonctionnement et de 16 005.80€ en investissement.

Le lotissement de Livet présente un excédent de 113 786.94€ en investissement.

Le lotissement Geneston-Doue clôture l'exercice avec un déficit d'investissement de 172 545.94€.

Le conseil municipal approuve les différents comptes administratifs et les affectations de résultats proposées aux budgets de l'année 2019.

3- Participation communale aux dépenses de fonctionnement des établissements d'enseignement privé sous contrat d'association

C'est le coût moyen départemental adressé par la préfecture qui sert de base au calcul de cette participation. Les derniers montants connus sont ceux de 2018/2019 et s'élèvent à 916 € pour les élèves de maternelle et 435 € pour ceux du primaire. Le nombre d'élèves de l'école privée à prendre en considération pour 2018/2019 est de 180 (67 pour la maternelle et de 113 pour le primaire). Il est proposé au conseil municipal de verser une participation d'un montant de 110 527 €. Par ailleurs, il est décidé de verser 435 € pour une élève malouine scolarisée en classe ULIS à l'école St Joseph Le Brandon des Herbiers.

4- Régie camping de Poupet - Modification suite mise en place paiement en ligne lors des réservations

Suite à une demande du receveur concernant l'encaissement des paiements lors des réservations en ligne, il est proposé de modifier la régie de recettes du camping de Poupet et de la compléter avec la mise en place du paiement en ligne lors des réservations.

5- Communauté de communes du Pays de Mortagne – Convention autorisation d'implantation d'un portique d'information ZAE La Perdriette

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer une convention avec la Communauté de Communes pour l'implantation d'un portique d'information sur une emprise intercommunale.

↳ Relations avec les partenaires extérieurs

Projet espace partagé et descente à bateaux site de Poupet - Subvention Fédération de pêche

Il est rappelé qu'un projet d'espace partagé et descente à bateaux va être réalisé sur le site communal de Poupet.

Le budget prévisionnel de ce projet s'élève à 16 683.96 € TTC.

Une demande de participation financière a été adressée à la Fédération Départementale pour la Pêche Et la Protection du Milieu Aquatique avant de concrétiser le projet.

La Fédération de Vendée a répondu qu'elle participerait à hauteur de 80 % du montant TTC soit 13 347 €. Il est précisé que le versement de la participation se fera après réception des travaux et sur présentation d'un récapitulatif des factures acquittées et visées par le trésorier.

Le conseil municipal approuve le projet d'espace partagé et de descente à bateaux ainsi que la participation financière de la Fédération de pêche de la Vendée à hauteur de 80% du montant des dépenses TTC (16 683.96€).

Questions diverses

➤ Centre de loisirs

Suite à une interpellation du centre de loisirs, une réflexion est engagée concernant un projet d'agrandissement des locaux pour répondre aux nouvelles normes exigées pour l'accueil des enfants dans cet établissement.

Après réflexion avec les responsables du Centre, ainsi que ceux de la bibliothèque, le projet de la construction en dur d'une salle d'activités est privilégié à celui de la pose d'éléments modulaires. Cette salle pourrait répondre à différents besoins (communaux, centre de loisirs, bibliothèque, autres rassemblements associatifs). Des subventions pourraient être sollicitées (Etat, Région, éventuellement Département). Dans l'attente de

cette réalisation, pour répondre aux normes, il est envisagé de créer un accès entre le centre de loisirs et la Bibliothèque pour permettre l'utilisation par le centre des salles annexes à la bibliothèque.

➤ Liaison douce vers Poupet

Pour rappel, cette liaison a été évoquée dans le cadre de plusieurs études et notamment dans le cadre du PLUi. A cet effet, un emplacement a été inscrit dans le PLUi.

Les agriculteurs concernés ont été rencontrés à deux reprises pour présenter le projet et faire une visite sur place. Différents itinéraires ont été étudiés. Les avantages et inconvénients de chacun des scénarios ont été présentés. Celui d'un cheminement sécurisé longeant la voie communale semble le plus réalisable à court terme.

➤ Centre bourg

Dans le cadre des travaux d'aménagement du centre bourg, il a été observé une discontinuité dans l'aménagement d'un trottoir au bas de la rue de Tempyre. Pour privilégier la sécurité des piétons, il est proposé de revoir cet aménagement en réduisant ponctuellement la voirie à 4.50 m avec un sens prioritaire de circulation. Cette suggestion sera soumise pour avis auprès de l'Agence Routière Départementale.



Conseil du 15 mars 2019

↳ Finances

1-Convention lotissement Geneston/Doué

Pour financer les travaux du lotissement Geneston-Doué, le conseil municipal approuve la proposition du CMO pour un montant de 400 000€ et une durée de 2 ans et s'engage à inscrire les crédits correspondants au budget primitif 2019.

2-Vote des subventions aux associations 2019

Comme chaque année à la même époque, il est proposé de délibérer sur le montant des subventions accordées aux associations et groupements divers.

Le conseil municipal approuve les propositions de la commission afin qu'elles soient inscrites au budget primitif 2019.

Sports : Basket : 629€, Danse Montfortaise : 561€, Dojo St Laurent : 85€, Foot club St Laurent-Malvent : 765€, Gym des Epresses : 170€, Tennis de table : 187€, Tennis St Laurent-St Malo : 102€, Vent d'Eveil : 476€.

Culture : La Malaurentaise : 2 310€, Peinturlure : 51€.

Affaires scolaires et Jeunesse : A.C.E. : 40€, APEL Fonctionnement : 1 000€, Familles Rurales - Périscolaire : 27 000€, Foyer des Jeunes : 300€, OGEF St Malo-du-Bois : 110 962€.

Services : F.R. Fonctionnement : 200€.

Animations – communication : CPIE Sèvre et Bocage : 1 000€.

3- Communauté de communes du Pays de Mortagne – Groupement de commandes pour le balayage de la voirie

Le conseil municipal approuve la reconduction de l'adhésion au groupement de commandes pour le balayage de la voirie.

↳ Marchés publics

Rénovation sanitaires camping : Approbation du programme de travaux (DCE) et du plan de financement. Le projet DCE réalisé par le cabinet d'architectes sera présenté en séance ainsi que le plan de financement du projet.

Le plan de financement est le suivant :

	DEPENSES	RECETTES
Maîtrise d'œuvre	32 896	
Travaux	375 200	
Frais divers	13 762	
Emprunt		421 848
TOTAL	421 848	421 848

Le conseil municipal approuve l'avant-projet définitif et, par conséquent, la rémunération définitive de l'architecte à hauteur de 8% d'un montant prévisionnel de 375 200 € ainsi que le plan de financement qui s'établit à 421 848€.

↳ Jardins partagés

Approbation d'un règlement intérieur

Afin de définir les modalités d'administration, de gestion, de réglementation et d'exploitation des jardins partagés, un projet de règlement intérieur est proposé en séance à l'approbation du conseil municipal. Ce dernier sera présenté aux jardiniers et aux riverains lors d'une rencontre commune.

Le conseil municipal approuve le règlement intérieur des jardins partagés et fixe un tarif de location de

0,20 € par m² et par an ainsi qu'un dépôt de garantie de 20 € par parcelle.

Questions diverses

↳ Retour sur les initiatives proposées à la population

Il est proposé de poursuivre les différentes réflexions autour des 5 initiatives ayant obtenu le plus de suffrages, et d'organiser des réunions de travail par thème en y associant les personnes qui ont participé à la réunion publique.

1: Restaurer une plage de baignade à Poupet

2: Donner un cachet à la rue principale (rue des vendéens) et pourquoi pas ailleurs dans la commune (fresques murales, photos, anciennes photos, street art...)

3: Installer des ruches communales

4: Aménager des parcours d'orientation permanents sur la base de Poupet et dans le centre-bourg

5: Organiser une action citoyenne (par exemple un clean walker)

↳ Aménagement du centre bourg

Un point sur l'avancée des travaux est fait en séance. Il est notamment proposé de valider la proposition de positionner une écluse (en face la Salle Tempyre) afin de permettre une continuité de cheminement pour les piétons.

↳ Antenne Orange

Au terme des études, dont les simulations n'ont pas été fournies pour être montrées aux conseillers, Orange maintient son souhait de positionner son antenne sur le site du stade en indiquant que les autres sites ne constituent pas une solution en adéquation avec ses objectifs de service consistant à délivrer un service Très Haut Débit Mobile sur la commune et à l'intérieur des bâtiments sur l'intégralité de la zone urbanisée.

Par conséquent, tenant compte de la non délivrance d'éléments justifiant cette position, le conseil municipal juge la proposition d'Orange inacceptable et demande la résiliation de la convention acceptée pour le site du stade. Il renouvelle cependant son souhait près d'Orange de voir s'implanter une antenne sur la commune, sur un autre site en dehors de l'agglomération pour l'éloigner des habitations actuelles et futures, ainsi que des structures scolaires et extrascolaires.

Conseil du 8 avril 2019

↳ Finances

1-Présentation et vote des budgets primitifs 2019

Le conseil municipal adopte le budget primitif 2019 comme suit :

Budget principal :

Fonctionnement : 1 181 584 €

Investissement : 1 300 295,34 €

Budget camping :

Fonctionnement : 246 200 €

Investissement : 473 861 €

Budget Livet :

Fonctionnement : 835 558 €

Investissement : 472 172 €

2-Vote d'une subvention au CCAS

Afin d'équilibrer le budget du CCAS, il est proposé de verser une subvention d'un montant de 5 050 €. Il est rappelé que, désormais, la subvention versée à l'ADMR est financée par le budget CCAS et non plus le budget communal.

Le conseil municipal approuve le versement d'une subvention de 5 050 € au budget du CCAS pour l'année 2019.

3-Vote des taux des taxes locales 2019 (T.H. – T.F.B. – T.F.N.B.)

L'assemblée délibérante est amenée à se prononcer sur les taux de fiscalité locale : T.H. : Taxe d'Habitation – T.F.B. : Taxe Foncier Bâti – T.F.N.B. : Taxe Foncier Non Bâti afin de définir le produit fiscal attendu qui sera inscrit au budget.

Le conseil municipal, compte tenu de la situation économique actuelle et dans la mesure où le budget communal peut l'assumer pour cette année 2019, décide de maintenir les taux de fiscalité au même niveau qu'en 2018, à savoir :

Taxe d'habitation : 17,13%

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 17,13%

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 44,48%

4-Vote des tarifs des gîtes de Poupet 2020

Des demandes sont déjà parvenues pour des locations des gîtes et du moulin pour 2020. Il convient donc de fixer les tarifs 2020 dès maintenant.

Le conseil municipal approuve les tarifs 2020 proposés par la commission pour les locations des gîtes et du moulin ainsi que les tarifs « glaces » applicables dès 2019 pour le camping.

5-Demande de fond de concours à la Communauté de communes

Dans le cadre du fond de concours intercommunal attribué aux communes pour la période 2017/2020, la commune de St Malo-du-Bois peut prétendre au versement d'un fond de concours d'un montant de 123 096 €.

Il est proposé d'attribuer ce fond aux travaux d'effacement et de renouvellement de réseaux réalisés dans le centre bourg et selon le plan de financement joint :

DEPENSES

SYDEV – effacement réseau et éclairage rues de Tempyre et du Jubilé : 124 077€

SYDEV – effacement réseau et éclairage Quartier des artisans : 9 581€

Cholet TP – assainissement des eaux pluviales : 155 000€

TOTAL : 288 658€

RECETTES

Vendée Territoire : 40 715€

Fonds de concours intercommunal : 123 096€

Autofinancement : 124 847€

TOTAL : 288 658€

Le conseil municipal approuve le plan de financement dans le cadre de la première tranche des travaux d'aménagement du centre bourg et autorise Monsieur le Maire à solliciter un fond de concours d'un montant de 123 096 € auprès de la Communauté de communes du Pays de Mortagne.

↳ Affaires foncières

1-Reprise de propriété de la voirie des logements

Vendée Logement de la rue de Tempyre

Vendée Logement souhaite procéder à la vente de logements situés rue de Tempyre. Pour cela, Vendée Logement demande à la commune de reprendre la voirie aux abords des logements. L'emprise exacte reste à définir par bornage réalisé par un géomètre. Les frais de bornage et de notaire seront à la charge de Vendée Logement. La rétrocession de la voirie sera faite gratuitement ou à l'euro symbolique.

Le conseil municipal se prononce favorablement à la rétrocession de la voirie aux abords des logements actuellement propriété de Vendée Logement, rue de Tempyre.



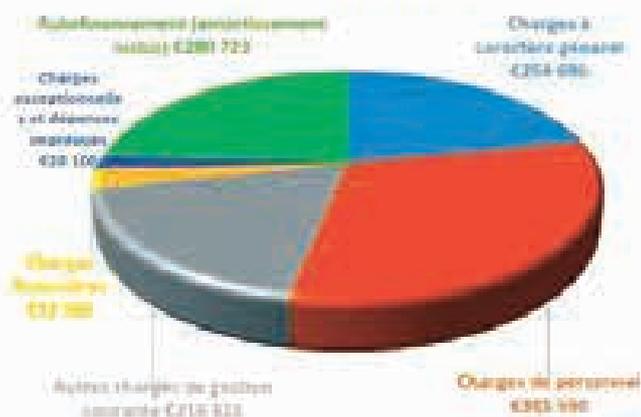
2-Lotissement Le Livet - Déclassement d'une portion de terrain du domaine public – Modificatif

Le conseil municipal est saisi pour rectifier les termes de la délibération du 15 décembre 2017 dont la rédaction est erronée.

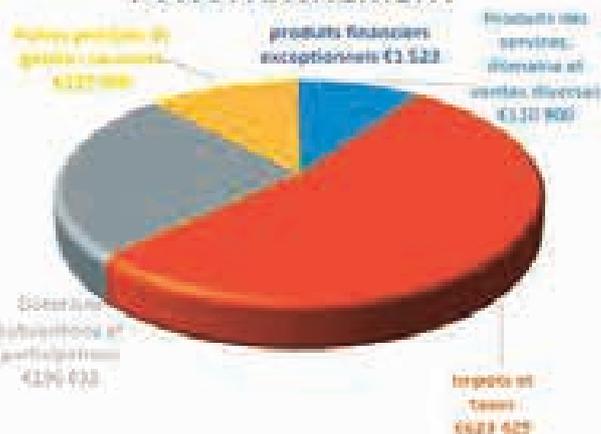
Le conseil municipal approuve la désaffectation et le déclassement du domaine public d'une partie de la rue des Roseaux pour 9m².

BUDGET PRIMITIF 2019 LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



RECETTES DE FONCTIONNEMENT



ZOOM SUR LES DOTATIONS DE L'ETAT

Evolution des dotations de l'Etat



Depuis 2013, dans le cadre de la participation des communes au redressement des comptes publics, la dotation forfaitaire baisse chaque année. Depuis 2018, elle repart légèrement à la hausse pour notre commune.

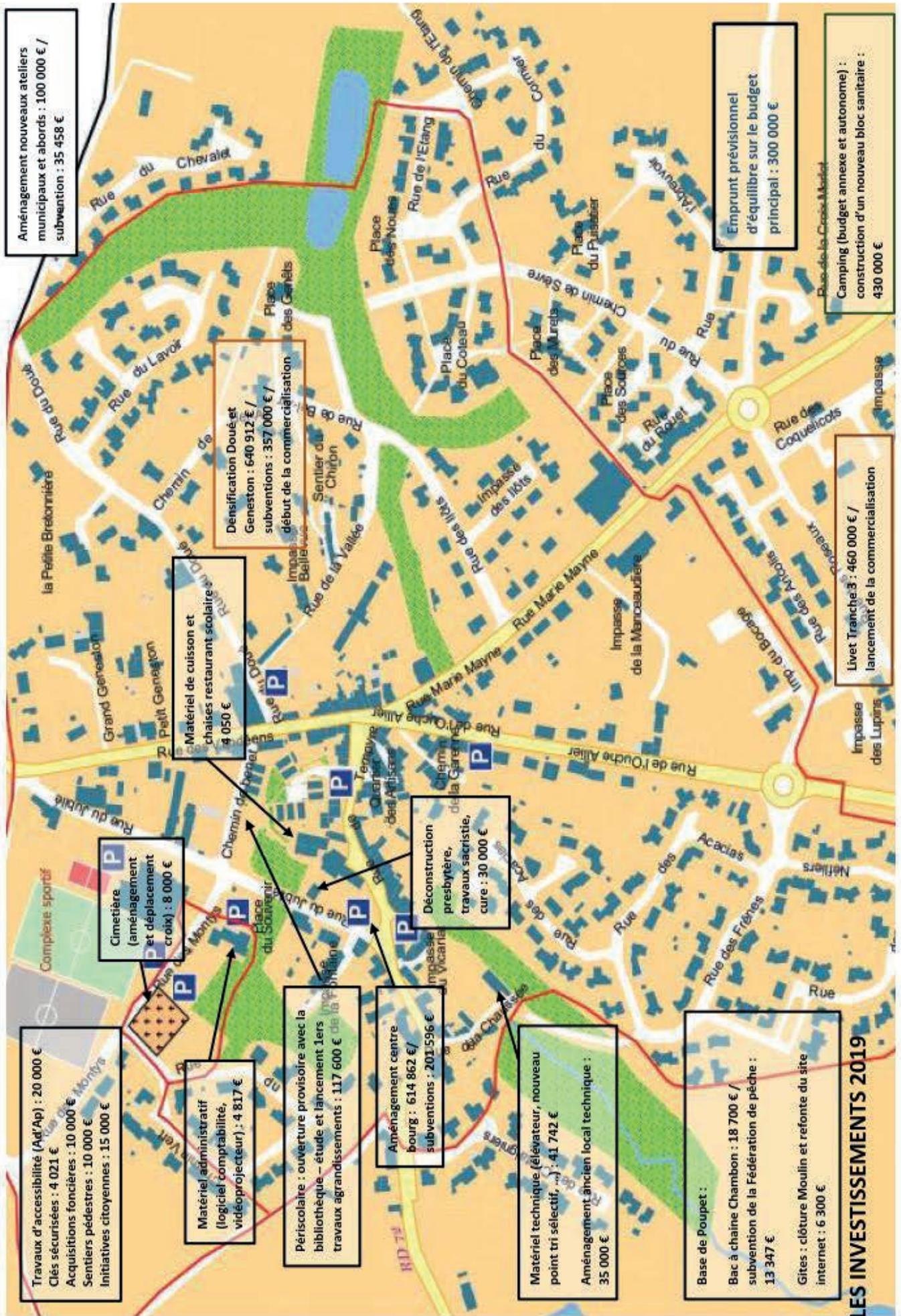
Au final, la baisse de la dotation forfaitaire a été – pour St Malo – compensée par la hausse de la dotation de solidarité rurale et de la dotation nationale de péréquation. Il convient toutefois d'être vigilant car ces deux dernières dotations peuvent évoluer rapidement – à la hausse ou à la baisse – car elles résultent d'une comparaison des situations financières des communes françaises de notre strate démographique.

LA FISCALITE 2019

Conscients des charges qui pèsent de plus en plus sur la population au niveau national et malgré un important programme de travaux pour notre commune avec la poursuite de l'aménagement du centre bourg, le Conseil Municipal a décidé – à l'unanimité – de ne pas augmenter les taux de fiscalité pour l'année 2019.

Les bases fiscales – à partir desquelles sont calculés les impôts locaux et revalorisées par l'Etat suivant l'inflation – augmentent de 2,2%. La réforme de la taxe d'habitation suit, quant à elle, son cours, avec l'exonération de 60% de l'impôt pour 80% de la population.

	Taux 2019
TAXE D'HABITATION	17,13%
TAXE FONCIÈRE sur les propriétés bâties	17,13%
TAXE FONCIÈRE sur les propriétés non bâties	44,48%



LES INVESTISSEMENTS 2019

LA VIE DES ASSOCIATIONS

St Hubert Basket :

Notre saison vient de se terminer et elle nous a apporté, comme à chaque fois, son lot de travail et de préoccupations bien sûr, mais surtout la joie et la satisfaction de voir nos jeunes et moins jeunes évoluer techniquement et prendre plaisir à se surpasser dans le jeu, à privilégier le collectif, et enfin à donner de leur temps, et ce, sans rien attendre en retour.

Sans rien attendre en retour, peut-être pas... Car, en effet, nous terminons la saison sur de bons résultats :

- Notre équipe SENIORS FILLES termine 1ère de sa poule de DF2 et remonte en DIVISION 1 départementale !

Quelques années que ça n'était pas arrivé.



- Les SENIORS GARS, après une montée en DM2 l'année dernière, réussissent à se maintenir.

Merci aux Juniors qui leur ont été d'une aide précieuse.

- Les équipes de jeunes en CTC avec Chambretaud, qui évoluent en Région, Elite et Départementale, ont joué les hauts de tableaux.

- L'apprentissage continue toujours pour nos équipes de l'école de basket (jusqu'aux U11), mais nous voyons déjà l'évolution apportée par les entraînements. Et surtout le plaisir qu'ils ont à

jouer contre leurs adversaires.

Tout cela ne peut se faire sans le travail de nos entraîneurs et coachs.

Nous tenons à remercier :

- Stevens ASTIER qui a pris cette année les entraînements des séniors filles et gars. Il a pu apporter toute sa connaissance du basket, sa motivation, et participer, avec les joueurs, aux bons résultats obtenus.

- José LICOURI, en charge des entraînements jeunes, qui leur a permis d'évoluer techniquement par son travail sérieux.

- Arnaud PRAILE, Samantha RIGAUDEAU et Jules FRUCHET qui ont assuré des entraînements U7 U9 et U11, ainsi que les Juniors et Séniors gars qui les ont aidés.

- Le club SSSP Chambretaud et Cédric GUERRY pour leur implication dans notre CTC.

Et enfin, nous remercions tous les bénévoles et les joueurs sans lesquels rien de tout cela ne pourrait se faire et perdurer.

Bonnes vacances à tous et reposez-vous bien. La nouvelle saison arrivera vite !

Le Bureau.

Takaboug' :

Le Gala de Danse Modern'Jazz de l'association TAKABOUG' pour cette nouvelle saison a pour thème



"Voyage à travers le temps". Il aura lieu **le vendredi 28 juin et le samedi 29 juin à 20h30 à la salle la Clef des Champs à Saint-Laurent-Sèvre**. La représentation ciblera des périodes historiques, des événements importants et des personnages qui ont marqué notre mémoire. C'est donc la dernière ligne droite pour Camille GROSSIN, notre professeur, et

nos danseurs qui, à quelques semaines du spectacle, sont en pleine préparation des chorégraphies. Les bénévoles s'activent également à la finition de beaux costumes, de décors et à l'organisation pour que, cette année encore, de belles émotions jaillissent de cette représentation et que le défi d'un beau gala soit relevé!

*Pour les enfants ou adultes qui souhaitent pratiquer la Danse "Modern-Jazz" pour la saison 2019-2020, nous vous invitons donc à venir découvrir notre représentation de fin d'année. La vente des billets aura lieu le **lundi 24 juin de 18h00 à 20h30 à la salle la Clef des Champs à Saint Laurent-Sur-Sèvre.***

Le montant des billets est de :

- ★ 8,00 euros pour les enfants de plus de 12 ans et les adultes,
- ★ 4,00 euros pour les enfants de 3 ans à 12 ans inclus,
- ★ Gratuit pour les enfants de moins de 3 ans.

D'autre part, l'association propose également **un Pack de Remise en Forme**. Les cours sont assurés par Laurence BLANCHARD dont la bonne humeur est toujours au rendez-vous ! Ce pack est composé de deux heures de Zumba, qui seront réparties l'année prochaine sur le lundi de 19h00 à 20h00 et le mercredi de 19h45 à 20h45 ainsi que d'une heure de renforcement musculaire le lundi de 20h00 à 21h00. Si vous êtes curieux de découvrir ces disciplines, vous aurez la possibilité **le mercredi 12 juin et le lundi 17 juin** de participer à **des cours d'essai gratuits**.

Les inscriptions aux activités de "Danse Modern-Jazz" et de "Remise en Forme" pour la saison 2019/2020 auront lieu :

- Le samedi 22 juin de 10h00 à 12h00 à la salle de sport,
- Le lundi 1^{er} juillet de 18h00 à 20h00 à la salle socio-culturelle

En Danse "modern-jazz", nous proposons un cours d'éveil pour les enfants âgés de 4 à 5 ans.

En Zumba, nous envisageons la mise en place d'un cours Ado pour les enfants âgés entre 11 ans et 14 ans qui aura lieu le mardi soir de 18h45 à 19h45.

Petit rappel : Location de costumes ou accessoires, pour enfant et adulte, à petit prix ! Vous pouvez consulter les listings de costumes et accessoires via notre site internet : <http://takaboug.canalblog.com> où vous pourrez visualiser une centaine de modèles ainsi que les informations nécessaires pour les modalités de location.

Pour terminer, nous souhaitons remercier chaleureusement Roxane BEAUFRETON pour le temps passé pour l'association et la bienvenue à Laura BERNARD qui a rejoint le bureau.

L'équipe des bénévoles de TAKABOUG' souhaite à tous ses adhérents une très belle fin de saison !

Contact Takaboug'

☎ : 06 16 45 78 13

✉ : takaboug@outlook.fr

Vent d'éveil



Bientôt les vacances !!!

La saison 2018/2019 se termine le 25 mai et Vent d'éveil prépare déjà la saison 2019/2020. Les inscriptions (enfants à partir de 4 ans nés 2016) se dérouleront le samedi 15 juin de 9h à 12h à la salle de sport de Saint Laurent-sur-Sèvre ou bien le samedi 22 juin de 10h00 à 12h00 à la salle de sport de Saint Malo-du-Bois. Sinon, il est désormais possible de s'inscrire via le lien suivant : <https://www.helloasso.com/associations/vent-d-eveil/adhesions/inscriptions-vent-d-eveil-2019-2020>



Suite au départ de plusieurs de ses membres, Vent d'Eveil recherche des bénévoles. Si vous êtes intéressés, n'hésitez pas à nous contacter ou à venir nous voir lors des permanences pour les inscriptions. Nous tenons aussi à remercier Alexandre BEAUFRETON, Frédéric CAILLEAU, Stéphane DENIAU, Dimitri CAILLARD, Tanguy FOURIER (les membres sortants) qui ont « œuvré » durant de nombreuses années pour le bon fonctionnement de l'association.

Bonnes vacances et à la saison prochaine.

Vous pouvez suivre l'aventure de Vent d'éveil sur facebook (www.facebook.com/vent-deveil), découvrez les photos et vidéos des événements que propose l'association.



Manifestations à venir :

Inscriptions saison 2019/2020 : samedi 15 juin de 9h à 12h à la salle de sports de Saint Laurent sur Sèvre, samedi 22 juin de 10h00 à 12h00 à la salle de sport de Saint Malo-du-Bois

Réunion d'avant saison : le vendredi 30 août à 18h30 à la salle « Clé des sports » de St Laurent-sur-Sèvre.

Luc ROBINEAU

www.ventdeveil.fr

contact@ventdeveil.fr

Ecole Saint Louis de Gonzague



Cette année, les enfants de l'école et l'équipe enseignante ont réfléchi sur le bien-être grâce au thème « Mieux dans son corps, mieux dans sa tête, mieux vivre ensemble ».

Cela s'est concrétisé par 2 samedis matins, l'un orienté vers la nutrition avec un petit déjeuner équilibré pris en classe, et une conférence pour les parents, animée par une diététicienne. Plus tard, les enfants ont également

partagé un goûter tartine sur un temps de classe.



L'autre samedi matin fut plutôt sportif avec des défis et des jeux pour les différentes équipes mélangeant petits et grands.

C'est également sur le thème du sport que va se dérouler la kermesse le 16 juin avec le défilé le matin dans les rues de St Malo-du-Bois, le repas, le spectacle des enfants puis les différents stands de jeux. Soyez-en sûrs, les pistolets à eau vont servir, nous avons déjà commandé le soleil !! Le voyage scolaire leur permettra également de mieux vivre ensemble.

Nouveauté : les bureaux de l'APEL et L'OGEC ont maintenant un compte Facebook : Apel/Ogec Saint Malo-du-Bois, n'hésitez pas à venir nous rendre une petite visite ...

L'APEL et L'OGEC

Familles Rurales :



Comme vous le savez certainement, Familles Rurales fonctionne sur le mode associatif qui associe :

Accueil de loisirs, Péri-scolaire (3 à 11 ans)

Animation Enfance et Famille (0 à 11 ans)

Foyer des jeunes (15 à 18 ans)

Été jeunes (12 à 17 ans)

De plus, il existe une carte Famille ou senior qui permet de bénéficier de tarifs préférentiels pour le centre de loisirs et la péri-scolaire ainsi que dans différents domaines tels que les loisirs (cinéma, bowling, musée...)

Comme toute association, les membres, dont les enfants grandissent, doivent se renouveler.

Pour que l'association continue à fonctionner dans les meilleures conditions, nous avons rapidement besoin de nouveaux membres dans l'équipe.

Nous vous rappelons que c'est un service qui est proposé à l'ensemble des familles et que sans votre participation, il sera difficile de le faire perdurer !!! Alors n'hésitez pas, venez nous rejoindre !!! Pour tout renseignement complémentaire, adressez-nous un mail à l'adresse suivante :

famillesrurales.stmalodu-bois@gmail.com

ou prenez contact avec un membre du bureau :

Présidente : Sophie GAULT

Vice-présidentes : Delphine PIRTARCH et Aurélie ROBINEAU

Trésorière : Amandine GASCHET

Secrétaire : Maud AFONSO

Membres Actifs : Adeline MAN-CEAU et Florence COURTEAUX

Nous tenons aussi à remercier Floriane, Élise et Emeline pour leur dévouement au sein du bureau durant plusieurs années.

Le Bureau

Union Nationale des Combattants Saint Malo-du-Bois :

L'hiver dernier, la section a été endeuillée par le départ de Jean BIDAUD, Monique GUIGNARD, Michel RETAILLEAU et Marie Joseph FRUCHET, que nous regretterons tous. Cependant, après l'arrivée en 2018 de Gisèle MERLET, Stéphane GROSSE et Daniel GUITET, six autres adhérents sont venus gonfler notre effectif en 2019. Il s'agit de Monique BIDAUD, Jean GODET, David VAN-NEREAU, Guy GAUDIN, Philippe GABARD et Philippe JAMBE, pour un total de 68 adhérents (16 AFN, 2 Opex (opérations extérieures), 7 veuves AFN, 1 veuve de Soldat de France et 42 Soldats de France.

La nouvelle réglementation octroie à Alphonse GRAVELEAU les mêmes droits que ses amis anciens combattants, celui-ci ayant été présent au moins 120 jours en Algérie, à compter du 3 juillet 1962. Il entre ainsi dans la catégorie OPEX.

Lors de la commémoration du 5 décembre aux Landes-Genusson (Journée nationale d'hommage aux Morts pour la France en Afrique Française du Nord), en présence du Général LOIZEAU et Michel LEBOEUF, Président Départemental de l'UNC, 6 médailles commémoratives Algérie ont été remises à Gaby BOISSINOT, Rémy POUPIN, Marcel BOURASSEAU, Noël MICHENEAU, Pierre LANDREAU, Joseph NASCIVET.



Cette médaille a été remise préalablement au domicile de Michel RETAILLEAU, Jean HURTAUD et Jean RAMBAUD, par Marcel BOURASSEAU. Merci aux familles de leur accueil chaleureux. La section de St Malo-du-Bois sera organisatrice de cette commémoration le samedi 7 décembre 2019, en compagnie des sections du Pays de Mortagne.

Jacques HURTAUD nous a quittés après plusieurs années de bons et loyaux services au sein du conseil d'administration. La section lui adresse ses remerciements. Ainsi, nous souhaitons la bienvenue à Monique BIDAUD et Odile BREMAUD au sein du CA. Le président Pierre BIDAUD a remis la médaille associative du mérite bronze à Louis-Marie RABILLARD et Pierre BESSAC, lors de notre dernière assemblée générale. Félicitations à René FRUCHET, Roland BROSSET et Roland VAILLANT nos trois porte-drapeaux, pour leur présence assidue aux cérémonies.

Dates à retenir :

9 juin : congrès départemental à Venansault.

7 septembre : Pique-nique salle du Théâtre de Verdure.

29 septembre : Noce Maraichine au Poucton.

11 Novembre : Journée Nationale du Souvenir au monument aux Morts et ensuite à St Mars-la-Réorthe.

Pour tous renseignements et/ou si vous souhaitez nous accompagner pour le Souvenir et le Devoir de Mémoire, contacter Pierre BIDAUD : 02-51-92-35-60.

Le bureau

INFOS DIVERSES

SITE INTERNET



Vous l'aurez constaté, le site internet de la mairie de Saint Malo-du-Bois n'est plus accessible depuis plusieurs semaines !

En bref : le serveur de celui-ci a été victime d'une attaque mais les données qui transitent sur notre site ne sont pas en danger.

Pour plus de sécurité, l'agence nous annonce qu'elle va migrer le site vers un nouveau serveur, le serveur que nous utilisons depuis 2014 n'étant pas compatible avec les dernières technologies (les évolutions techniques sont rapides dans le domaine !).

L'agence travaille donc actuellement à la remise en œuvre sur un nouveau logiciel, qui devrait être accessible dans quelques semaines !

PHOTO MOSAÏQUE



La photo mosaïque « Les voisins » réalisée en 2010 lors de la fête « Arrêt sur images » a été renouvelée et réinstallée sur le mur de la salle de sport, rue des Montys.

Composée de 1 544 portraits de Malouins multipliés parfois jusqu'à 10 fois, elle représente pour la commune un beau souvenir de ce week-end festif.

FESTIVAL DE POUPEP INFORMATION CIRCULATION



La 33^e édition du Festival de Poupép se déroulera du 1^{er} au 19 juillet prochains avec 12 concerts au théâtre de verdure et 2 soirées sur le nouveau site de la Clairière du Bois Chabot (ancienne piste d'athlétisme de St Michel). Ces deux dernières dates vont attirer de 12 à 15 000 personnes, fans de Soprano ou de la soirée déjantée Poupép déraïlle.

Pour assurer la sécurité des spectateurs aux abords du concert, la circulation sera interdite entre les deux ronds-points situés sur la RD 752 aux sorties de St Laurent-sur-Sèvre et St Malo-du-Bois, de 17h à 3h30 les 18 et 19 juillet. Une déviation spécifique sera mise en place.

Pour les Malouins qui assisteront à ces concerts, nous vous conseillons fortement de laisser vos voitures au garage et de vous y rendre à pied.

A noter que seuls les spectateurs provenant des Epesses, Pouzauges et Treize-Vents devraient traverser le centre-bourg de St Malo ces deux soirs. Les spectateurs en provenance des Herbiers, La Verrie et de l'autoroute seront dirigés sur un autre axe de circulation.

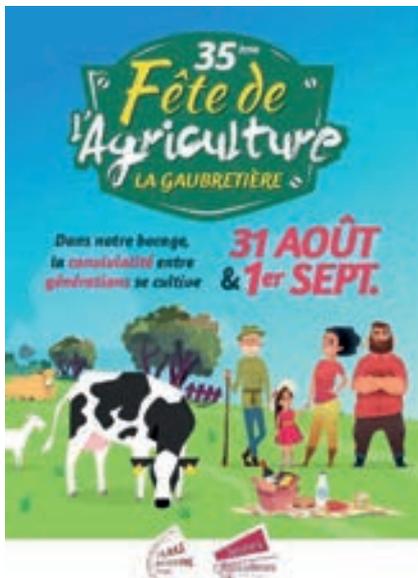
Musicalement

Le bureau du Festival de Poupet

FETE DE L'AGRICULTURE

La Gaubretière reçoit la Fête de l'Agriculture fin août.

La Fête régionale de l'agriculture aura lieu à la Gaubretière et est organisée par les jeunes agriculteurs du Pays de Mortagne.



Nous voilà à quelques semaines du week-end de la fête. Pour rappel, la 35e fête de l'agriculture, se déroulera à La Gaubretière, le samedi 31 août et dimanche 1er septembre.

Ce week-end sera l'occasion de mettre en avant notre territoire à travers le thème : « **Dans notre bocage, la convivialité entre générations se cultive** ». Des animations pour les petits et les grands seront au rendez-vous. Finale Régionale de labour, course de Moiss Batt Cross et Tracteur Tondeuse Cross, mini ferme, voltige équestre, dégustations, feu d'artifice, concerts et encore plus de surprises !

Nous attendons entre 40 000 et 50 000 visiteurs sur deux jours et pour cette raison, nous avons besoin de vous ! L'équipe organisatrice cherche des bénévoles, donc n'hésitez plus, inscrivez-vous sur le site de la fête page informations pratiques/devenir bénévole.

Nous vous attendons nombreux et nombreuses.

Pour tous renseignements :

accueilja85@gmail.com

02 51 36 81 70

Inscription bénévole :

<https://fetedelagriculture.com/>

GUINAUDEAU David

Président du comité d'organisation

ENVIRONNEMENT

DIVAGATION



Il est interdit de laisser divaguer les animaux domestiques dans les parties communes et espaces extérieurs des immeubles, dans les rues, sur les places, dans les parcs et jardins et autres lieux publics. Il est interdit d'abandonner

des animaux en quelque lieu que ce soit en dehors des refuges destinés à cet effet.

BRUITS DE VOISINAGE



Tout bruit gênant, causé sans nécessité ou dû à un défaut de précaution, est interdit de jour comme de nuit ; chacun doit prendre toutes les précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par les bruits répétés et intempestifs émanant de vos activités, instruments, appareils diffusant de la musique, machines utilisées ou par les travaux effectués.

Sur les lieux publics extérieurs, les voies publiques ou accessibles au public, sont interdits les bruits gênants par leur intensité, leur durée ou leur caractère répétitif. Une tolérance est accordée pour le 1^{er} janvier, la fête de la musique, la fête nationale.

FEUX DE VEGETAUX



Dans les jardins de particuliers, ils sont interdits. La réglementation (Arrêté n°11 SIDPC-DDTM 129 du 12 avril 2011), stipule que les déchets verts produits au jardin, comme les tailles de haies, arbres et arbustes, sont considérés

comme des déchets ménagers. Or le règlement sanitaire départemental stipule que le brûlage à l'air libre des ordures ménagères ou leur destruction à l'aide d'incinérateur individuel ou d'immeuble est interdit. Ils doivent être broyés sur place, compostés ou évacués en déchetterie.

BRICOLAGE, JARDINAGE



Les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore tels que : tondeuse à gazon, motoculteur, raboteuse, scie mécanique... sont autorisés aux horaires suivants :
En semaine : 8h – 12h et 14h – 19h30
Le samedi : 9h – 12h et 15h – 19h
Le dimanche et jour férié : 10h – 12h

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

Secrétariat de mairie

Du lundi au vendredi de 14h00 à 18h00

Le samedi matin de 9h00 à 12h00

HORAIRES D'ÉTÉ DU SECRÉTARIAT DE MAIRIE

LA MAIRIE SERA FERMÉE
LE SAMEDI MATIN
DU SAMEDI 13 JUILLET
AU SAMEDI 24 AOÛT INCLUS.

Horaires de la bibliothèque

« La Malle aux Livres »

Le lundi de 16h00 à 18h00

Le mercredi de 16h00 à 18h00

Le samedi de 11h00 à 12h00

HORAIRES D'ÉTÉ DE LA BIBLIOTHEQUE

Du 8 juillet au 31 août inclus

Le mercredi de 16h00 à 18h00

Horaires du service postal

Le service est assuré à la supérette Vival aux heures d'ouverture suivantes : lundi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi 8h30 – 13h00 et 16h00 – 19h15, le mardi de 8h30-13h00 et le dimanche matin 9h00-12h30.

Heures de levée du courrier

Du lundi au vendredi :

Saint Malo-du Bois : 14h00

Le samedi matin

Saint Malo-du-Bois : 11h00

LES ELECTIONS

Inscription sur les listes électorales : ce qui a changé au 1^{er} janvier 2019

La loi du 1^{er} août 2016 a réformé intégralement les modalités de gestion des listes électorales, visant à simplifier le processus d'inscription pour les électeurs et à faciliter la gestion des listes électorales en créant un outil, le REPERTOIRE ELECTORAL UNIQUE, centralisant les listes électorales actualisées en temps réel.

PRINCIPAL CHANGEMENT POUR LES ELECTEURS

Désormais, il est possible de s'inscrire sur les listes électorales jusqu'au 6^{ème} vendredi précédant le scrutin.

LES ELECTEURS POURRONT DORENAVANT :

→ s'inscrire sur les listes électorales en ligne sur service-public.fr/papiers_citoyenneté/élections/service_en_ligne_et_formulaire/

Il est bien sûr toujours possible de s'inscrire par courrier ou en se rendant directement dans sa mairie.

Les demandes d'inscription sont désormais reçues et instruites tout au long de l'année. Le Maire, ou l'autorité consulaire à l'étranger, prend les décisions d'inscription ou de radiation avec contrôle à posteriori par une commission de contrôle.

INSCRIPTION D'OFFICE A 18 ANS

Seuls les jeunes qui ont procédé à leur recensement citoyen à 16 ans bénéficient d'une procédure d'inscription d'office par l'INSEE, lorsqu'ils atteignent l'âge de 18 ans.

ATTENTION en cas de changement d'adresse depuis son recensement citoyen, le jeune doit effectuer les démarches d'inscription volontaire auprès de la mairie.

Par ailleurs, les fichiers transmis par l'INSEE pouvant être incomplets, il est nécessaire de vérifier son inscription sur les listes électorales en contactant le service élection à la mairie.

RECENSEMENT ET JOURNEE DEFENSE ET CITOYENNETE

Dans les trois mois qui suivent leur 16^{ème} anniversaire, tous les jeunes français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile ou au consulat s'ils résident à l'étranger. Cette démarche obligatoire s'inscrit dans le parcours de citoyenneté qui comprend l'enseignement de défense, le recensement citoyen en mairie et en dernière

étape la Journée Défense et Citoyenneté (JDC). Le recensement facilite l'inscription sur les listes électorales et permet d'effectuer la Journée Défense et Citoyenneté. Cette journée donne lieu à la délivrance d'un certificat qui est exigé pour présenter les concours et examens organisés par les autorités publiques (permis de conduire, baccalauréat, inscription en faculté...).

Si vous êtes né(e) en avril, mai, juin 2003, vous devez vous faire recenser à la mairie de votre domicile avant le 30 juin 2019.

Pour tout renseignement, veuillez contacter le Centre du Service National d'ANGERS au 02.44.01.20.50 ou par le site www.defense.gouv.fr/jdc (fiche contact).

LUTTE CONTRE LES NUISIBLES

Les frelons asiatiques

Tous les particuliers du territoire ayant chez eux un nid à détruire, devront contacter la Communauté de Communes au 02.51.63.69.29.

La dépense sera entièrement prise en charge par l'intercommunalité. Vous pouvez télécharger le dossier d'information sur le site : <http://www.fgdgon85.fr>



Le moustique Aedes albopictus

La Vendée fait partie de l'aire d'implantation du moustique tigre. Chacun peut s'impliquer dans la lutte de sa prolifération par la destruction mécanique des gîtes potentiels (lieux de pontes) à l'aide de gestes simples :

- enlever tous les objets abandonnés dans les jardins ou sur les terrasses pouvant servir de récipient ;
- vider une fois par semaine les soucoupes, vases, seaux ;
- remplir les soucoupes des pots de fleurs avec du sable ;
- vérifier le bon écoulement des eaux de pluie (gouttières, ...) ;
- entretenir les jardins : élaguer, débroussailler, tailler, ramasser les fruits tombés et les déchets végétaux, réduire les sources d'humidité ;
- couvrir toutes les réserves d'eau.

<https://www.pays-de-la-loire.ars.sante.fr/moustique-tigre-aedes-albopictus>



OFFICE DE TOURISME DE MORTAGNE-SUR-SEVRE

2, avenue de la Gare
85290 MORTAGNE-SUR-SEVRE
☎ : 02-51-65-11-32
tourisme@mortagne-vendee.fr



Du 8 avril à fin juin et du 1^{er} au 22 septembre

Du lundi au vendredi

De 9h30 à 12h30 et de 14h à 17h30

Le samedi

De 9h30 à 12h30

Dimanches et jours fériés

De 10h30 à 12h30

En juillet et août

Du lundi au samedi

De 9h30 à 12h30 et de 14h à 18h15

Dimanches et jours fériés

De 10h30 à 12h30

Du 23 septembre au 2 novembre

Du lundi au vendredi

De 9h30 à 12h30 et de 14h à 17h30

Le samedi

De 9h30 à 12h30

POINT INFORMATION TOURISTIQUE DE MALLIEVRE

Place des Tisserands
85590 MALLIEVRE
☎ : 02-44-40-20-09



Mai, juin et les trois premiers week-ends de septembre

Les week-ends et jours fériés

De 10h30 à 12h30 et de 14h à 18h15

Juillet et août

Du lundi au dimanche

De 10h à 12h30 et de 14h à 18h15

**POINT INFORMATION
TOURISTIQUE**

DE SAINT LAURENT-SUR-SEVRE

1bis, place Grignon de Montfort
85290 SAINT LAURENT-S/SEVRE

☎ : 02 44 40 20 17



Avril, mai et les trois premiers week-ends de septembre

Les week-ends et jours fériés

De 10h à 12h30 et de 14h à 18h15

Juin

Du mardi au dimanche

De 10h à 12h30 et de 14h à 18h15

Juillet et août

Du lundi au dimanche

De 10h à 12h30 et de 14h à 18h15

**WIFI GRATUIT ET ILLIMITE
TOUTE L'ANNEE
dans les points info tourisme**

AGENDA

Jeudi 13 juin à 20h00

Assemblée générale de La Ma-laurentaise à la salle socio-culturelle.

Dimanche 16 juin à 11h00

Kermesse de l'école

Vendredi 14 juin à 19h30

Assemblée générale du Foot Club Saint Laurent Malvent à la salle de l'Ilôt à Saint Laurent-sur-Sèvre.

Samedi 22 juin de 10h à 12h00

Inscriptions pour l'année 2019/2020 : SHB Basket, Football Club Saint Laurent-Malvent, Takaboug' et Vent d'Eveil à la salle de sport.

Dimanche 23 juin à 14h30

Fête du jeu organisée par l'ACE à la salle socio-culturelle.

Lundi 24 juin de 18h00 à 20h30

Vente de billets pour la représentation de Takaboug' des 28 et 29 juin 2019 à la salle de la Clef des Champs à Saint Laurent-sur-Sèvre.

Vendredi 28 juin à 20h30

Gala de danse de Takaboug' à la salle « La Clef des Champs » à Saint Laurent-sur-Sèvre.



Samedi 29 juin à 20h30

Gala de danse de Takaboug' à la salle « La Clef des Champs » à Saint Laurent-sur-Sèvre.

Lundi 1er juillet de 18h00 à 20h00

Inscriptions de Takaboug' à la salle socio-culturelle.

Du lundi 1er au vendredi 19 juillet

Festival de Poupet



Mercredi 17 juillet à 19h45

Sortie nocturne en canoë et visite guidée de Mallièvre (départ de la base de canoë à Poupet)*

Dimanche 21 juillet

-Soirée astronomie :, présentation des « Etoiles au Vent » avec vidéo-projection à Poupet* à 20h30.

-Marathon de pêche organisé par la Gaule St Laurentaise dans l'enclos de St Gabriel à St Laurent-sur-Sèvre à 6h00. Moules – frites sur place.

Lundi 22 juillet à 21h00

Découverte du shiatsu, de l'auto-shiatsu et du makko-ho (yoga japonais) à Poupet.*

Mercredi 24 juillet à 20h00

Randonnée pédestre nocturne gratuite sur les coteaux de Poupet.*

Mercredi 31 juillet à 20h00

Randonnée pédestre nocturne gratuite sur les coteaux de Poupet.*

Dimanche 4 août

-Spectacle théâtral par la Compagnie de l'Envol (personnes en situation de handicap) à la salle de sport à 21h00.

-Nuit magique à Poupet : Suivez les pas de Laurent le conteur sur les traces des trolls et des farfadets de Poupet* à 21h00.



Lundi 5 août à 21h00

Découverte du shiatsu, de l'auto-shiatsu et du makko-ho (yoga japonais) à Poupet.*

Mercredi 7 août à 19h45

Sortie nocturne en canoë et visite guidée de Mallièvre (départ de la base de canoë à Poupet).*



Jeudi 8 août à 20h30

Soirée vendéenne au camping de Poupet : Plongez dans l'ambiance vendéenne en écoutant un conte, dansez au rythme de l'accordéon*.

Lundi 12 août à 20h30

Soirée astronomie : présentation des « Etoiles au Vent » avec vidéo-projection à Poupet*



Mercredi 14 août à 20h00

Randonnée pédestre nocturne sur les coteaux de Poupet.*

Dimanche 18 août à 21h00

Soirée nature découverte de la vie nocturne à Poupet.*

Mercredi 21 août à 20h00

Randonnée pédestre nocturne départ place de l'église.*

Vendredi 6 septembre à 19h00

Inauguration du centre bourg

Dimanche 6 octobre

Marathon de pêche organisé par la Gaule St Laurentaise sur la base de Poupet.



Informations et réservations au camping « Vallée de Poupet* » au 02.51.92.31.45.
E-mail : camping@valleedepoupet.com
www.valleedepoupet.com*

ÉTAT CIVIL

Naissances



BOURASSEAU Thaïs
27 janvier 2019

BELLANGER Roman

31 janvier 2019

MARSAULT CAMUS Lucien

25 mars 2019

DESHAYES Romy

6 avril 2019

MANCEAU Liam

15 avril 2019

PASCREAU Robin

25 avril 2019

CHARBONNEAU Léone

8 mai 2019

COFFINEAU LOIZEAU Luna

13 mai 2019

Décès



Le 20 décembre 2018

GUIGNARD Monique 78 ans

Le 28 décembre 2018

HURTEAU Marie 98 ans

Le 27 janvier 2019

SIMONNEAU Marie-Paule 68 ans

Le 2 février 2019

RETAILLEAU Michel 81 ans

Le 11 février 2019

FRUCHET Marie-Josèphe 87 ans

PARUTION DU PROCHAIN BULLETIN SEPTEMBRE 2019

Place du Souvenir St Malo-du-Bois

Tél. : 02.51.92.33.32.

mairie@saintmalodubois.com

www.saintmalodubois.com